

La complicité dans la délinquance au Canada, 2011

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 19 novembre 2013

Les affaires de codélinquance désignent les crimes commis par deux auteurs présumés ou plus. En 2011, 11 % des crimes résolus par la police au Canada étaient des affaires de codélinquance. Au total, 8 % étaient des crimes commis par deux auteurs présumés, tandis que 3 % étaient des crimes collectifs, qui mettaient en cause trois auteurs présumés ou plus.

Le nombre d'infractions perpétrées par de multiples auteurs présumés a graduellement baissé au fil des ans, ce qui coïncide avec le recul des taux de criminalité déclarés par la police dans l'ensemble. La prévalence des affaires de codélinquance a diminué de 2,3 % entre 1995 et 2006 et elle est demeurée relativement stable depuis.

La plupart des affaires de codélinquance déclarées par la police en 2011 étaient des crimes commis en paire. Au total, 76 % des affaires de codélinquance ont été perpétrées par deux auteurs présumés, tandis que la proportion restante de 24 % mettait en cause trois auteurs présumés ou plus. Les affaires de codélinquance étaient rarement commises par des groupes nombreux, comme en témoigne le fait que moins de 2 % des affaires de codélinquance mettaient en cause six auteurs présumés ou plus.

Les personnes de sexe féminin (27 %) étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins (21 %) d'avoir commis des infractions en paire ou en groupe en 2011. Toutefois, plus de la moitié (54 %) des affaires de codélinquance ont été perpétrées par des groupes entièrement masculins, tandis que 33 % ont été commises par des groupes mixtes. Les auteurs présumés constitués de groupes entièrement féminins représentaient 12 % des affaires de codélinquance. Cela s'explique en grande partie par le fait que la majorité des auteurs présumés en 2011 étaient de sexe masculin.

La participation à la codélinquance était surtout répandue chez les jeunes de 12 à 17 ans et elle diminuait avec l'âge. En 2011, 44 % des jeunes auteurs présumés ont commis une infraction en paire ou en groupe, comparativement à 19 % des auteurs présumés d'âge adulte.

La plupart des affaires de codélinquance ont été commises par des groupes composés exclusivement d'adultes, puisque la plupart des auteurs présumés en 2011 étaient âgés de 18 ans ou plus. Plus des deux tiers (65 %) des affaires de codélinquance ont été perpétrées par des groupes composés exclusivement d'adultes, tandis que 22 % ont été commises par des groupes composés exclusivement de jeunes. Le reste des affaires de codélinquance (13 %) ont été perpétrées par des groupes qui comprenaient à la fois des jeunes et des adultes.

La codélinquance était surtout répandue lorsqu'il s'agissait d'infractions relatives aux drogues et de crimes contre les biens. Les crimes commis par deux délinquants et les crimes collectifs étaient les plus fréquents dans les affaires de trafic, de production, d'importation et d'exportation de drogues, de vol qualifié, de crime d'incendie et de contrefaçon.

Les affaires de codélinquance avaient tendance à être plus graves que les infractions commises par un délinquant seul. Les crimes commis par deux complices ou plus étaient plus susceptibles de mettre en cause une arme à feu ou une autre arme et de causer des blessures à la victime.

Note aux lecteurs

Les données présentées dans cet article sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2011. Dans ce rapport, on ne tient compte que des affaires classées par la police — c'est-à-dire à l'égard desquelles au moins un auteur présumé a été identifié. L'identification d'un ou de plusieurs auteurs présumés est nécessaire à la catégorisation de l'affaire comme infraction perpétrée par un délinquant seul, infraction commise par deux délinquants, ou crime collectif.



Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3302.

L'article de *Juristat* : « La complicité dans la délinquance au Canada, 2011 » (85-002-X) est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*, choisissez *Tous les sujets*, ensuite *Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).